

Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit Nom du produit: CLEANOX K

Autres movens d'identification

Numéro de la FDS: 200000016564

UFI: JUEX-2X8N-JK8X-FTNF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels. **Usages déconseillés:** Pas connu. Lire cette fiche avant d'utiliser ce produit.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Nom de la société: Lincoln Electric Europe S.L. Adresse: Calle Balmes, 89 8th floor, 2a

Barcelona 08008

Espagne

Téléphone: +34 93 492 20 00

Personne à contacter: Les questions sur les Fiche de données de sécurité:www.lincolnelectric.com/sds

Informations sur la sécurité soudage à l'arc:www.lincolnelectric.com/safety

Nom de la société: Lincoln Electric Europe B.V. Adresse: Nieuwe Dukenburgseweg 20

Nijmegen 6534AD The Netherlands

Téléphone: +31 243 522 911

Personne à contacter: Les questions sur les Fiche de données de sécurité:www.lincolnelectric.com/sds

Informations sur la sécurité soudage à l'arc:www.lincolnelectric.com/safety

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

USA/Canada/Mexique +1 (888) 609-1762 Amériques/Europe +1 (216) 383-8962 Asie-Pacifique +1 (216) 383-8966 Moyen-Orient/Afrique +1 (216) 383-8969

3E Code d'accès Société: 333988

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.



Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

Dangers Physiques

Corrosifs pour les métaux Catégorie 1

Dangers pour la Santé

Corrosion cutanée Catégorie 1 H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318

2.2 Éléments d'étiquetage

Contient: Acide phosphorique Acide sulfurique

Mention

d'Avertissement:

Danger

Déclaration(s) de

risque:

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

H290

yeux.

Conseils de Prudence

Prévention:

P260: Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264: Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée

soigneusement après manipulation.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention: P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS

faire vomir.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque

les matériaux environnants.

2.3 Autres dangers Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants



Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

Ingrédients dangereux à signaler 3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	Classification	Notes	N° d'enregistrement REACH
Acide phosphorique	50 - <100%	7664-38-2	231-633-2	Met. Corr.: 1: H290 Skin Corr.: 1B: H314 Acute Tox.: 4: H302 Eye Dam.: 1: H318	#	01-2119485924-24;
2-butoxyéthanol	10 - <20%	111-76-2	203-905-0	Acute Tox.: 4: H332 Acute Tox.: 4: H302 Eye Irrit.: 2: H319 Skin Irrit.: 2: H315	#	01-2119475108-36;
Acide sulfurique	3 - <5%	7664-93-9	231-639-5	Met. Corr.: 1: H290 Skin Corr.: 1A: H314 Eye Dam.: 1: H318 Skin Corr.: 1A: H314	#	01-2119458838-20;

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

This substance is listed as SVHC

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

Remarques sur la Composition:

Le terme "ingrédients dangereux" doit être interprété comme un terme défini dans les normes de communication des risques et n'implique pas nécessairement l'existence d'un danger de soudage. Le produit peut contenir des ingrédients non-dangereux supplémentaires ou peut former des composés supplémentaires en vertu de l'état d'utilisation. Se reporter aux sections 2 et 8 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Prendre de l'air frais si la respiration est difficile. Si la respiration est

arrêtée, donner la respiration artificielle et demander immédiatement de

l'aide médicale.

Contact avec la Peau: Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau avec du

savon et de l'eau. Pour une peau rougie ou boursouflée, ou des brûlures

thermiques, obtenir une assistance médicale à la fois.

Contact oculaire: Ne pas se frotter les yeux. Toute matière entrant en contact avec les yeux

> doit être immédiatement rincée à l'eau. Retirer les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter rapidement un médecin si les symptômes apparaissent après le

lavage.

[#] Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.



Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les symptômes peuvent être à retardement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers:

Aucune information sur les effets néfastes dus à l'exposition.

Traitement: Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction

appropriés:

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres

produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les

flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Si la poussière en suspension et / ou la fumée est présent, utiliser les contrôles d'ingénierie adéquats et, si nécessaire, de protection personnelle pour éviter toute surexposition. Reportez-vous aux recommandations de la Section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important.



Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Nettoyer immédiatement les déversements tout en observant les précautions dans l'équipement de protection personnelle dans la section 8. Éviter de générer des poussières. Empêcher le produit de pénétrer dans tous les drains, les égouts ou les sources d'eau. Reportez-vous à la section 13 pour l'élimination appropriée.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion récipient en avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

MAC, PEL, TLV et d'autres valeurs limites d'exposition peuvent varier selon l'élément et la forme - ainsi que par pays. Toutes les valeurs spécifiques au pays ne sont pas répertoriés. Si aucune des valeurs limites d'exposition professionnelle sont énumérées ci-dessous, votre autorité locale peut encore avoir des valeurs applicables. Reportez-vous à vos valeurs limites d'exposition locales ou nationales.

Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle: Great Britain

Identité Chimique	Туре	Valeurs Limites d'E	Exposition	Source
Acide phosphorique	STEL		2 mg/m3	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL) (01 2020)
	TWA		1 mg/m3	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL) (2007)
	STEL		2 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	TWA		1 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
Acide phosphorique - Vapeur.	TWA	0,2 ppm	1 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version (2014)
	STEL	0,5 ppm	2 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version (2014)



Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

2-butoxyéthanol	STEL	50 ppm	246 mg/m3	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL) (01 2020)
	TWA	25 ppm	123 mg/m3	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL) (12 2011)
	TWA	20 ppm	98 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	STEL	50 ppm	246 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	TWA	20 ppm	98 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version (2014)
	STEL	50 ppm	246 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version (2014)
Acide sulfurique	TWA		0,05 mg/m3	UK. EH40 Limites d'exposition en milieu de travail (WEL) (12 2011)
Acide sulfurique - Brouillard	TWA	0,05 mg/m3 UE. Valeurs limites d'exposition indicatives de directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)		
Acide sulfurique - Fraction inhalable.	TWA		0,05 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version (2014)

Valeurs Limites Biologiques: Great Britain

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
2-butoxyéthanol (Acide butoxyacétique: Moment de	240 mmol/mol (Créatinine urinaire)	UKEH40BMGV (12 2011)
prélèvement: En fin de poste.)		

Valeurs Limites Biologiques: ACGIH (États-Unis)

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques

Appropriés

Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de

protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération

avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage:

Porter des lunettes de protection/masque facial.

Protection de la peau

Protection des Mains: Porter des gants de protection. Suivre les recommandations du fournisseur

pour le choix des gants adéquats.

Autres: Aucune information disponible.



Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Demander l'avis du superviseur le plus proche.

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation.

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumor. Nettours régulièrement le tenue de trouveil et l'équipement de

fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de

protection pour éliminer les contaminants.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Aucune information disponible.

État:LiquideForme:LiquideCouleur:incolore

Odeur: Aucune information disponible.

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

pH:

Point de congélation: Aucune information disponible. Point d'ébullition: Aucune information disponible. Point d'éclair: Aucune information disponible. Taux d'évaporation: Aucune information disponible. Inflammabilité (solide, gaz): Aucune information disponible. Limite supérieure d'inflammabilité (%): Aucune information disponible. Limite inférieure d'inflammabilité (%): Aucune information disponible. Pression de vapeur: Aucune information disponible. Densité de vapeur relative: Aucune information disponible. Densité: Aucune information disponible.

Densité relative: 1,37

Solubilités

Solubilité dans l'eau: Aucune information disponible. Solubilité (autre): Aucune information disponible. Coefficient de partition (n-octanol/eau): Aucune information disponible. Température d'auto-inflammabilité: Aucune information disponible. Température de décomposition: Aucune information disponible. SADT: Aucune information disponible. Viscosité: Aucune information disponible. Propriétés explosives: Aucune information disponible. Propriétés comburantes: Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Teneur en COV: Indisponible.



Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

Densité apparente: Indisponible.

Limite d'explosivité supérieure des Indisponible.

poussières:

Limite d'explosivité inférieure des Indis

poussières:

Indisponible.

Indice d'explosion de poussières (KST): Indisponible. Énergie minimale d'ignition: Indisponible. Température minimale d'ignition: Indisponible. Corrosion des métaux: Indisponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation,

d'entreposage et de transport.

10.2 Stabilité chimique: Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses:

Aucun(e)(s) dans les conditions normales.

10.4 Conditions à éviter: Éviter tout chauffage ou contamination.

10.5 Matières incompatibles: Acides forts, Comburants forts, Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition

dangereux:

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée,

poussière, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants

pour le nez, la gorge et les muqueuses.

Contact avec la Peau: Modérément irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.

Contact oculaire: Le contact oculaire est possible ; il doit être évité.

Ingestion: Des troubles de santé découlant d'une ingestion n'ont pas été répertoriés

ou ne sont pas prévus dans un cadre d'utilisation normal.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Aucune information disponible.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: ETAmél: 2.147,95 mg/kg

Substance(s) spécifiée(s):

Acide phosphorique DL 50 (Rat): 1.530 mg/kg



Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

2-butoxyéthanol DL 50 (Cochon d'Inde): 1.414 mg/kg

Acide sulfurique DL 50 (Rat): 2.140 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: ETAmél: 2.900 mg/kg

Substance(s) spécifiée(s):

Acide phosphorique DL 50 (Lapin): 2.740 mg/kg 2-butoxyéthanol DL 50 (Lapin): 435 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-butoxyéthanol CL 50 (Rat, 4 h): 450 ppm

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Sensibilisation respiratoire : Non classé

Sensibilisation cutanée: Non classé

Cancérogénicité

Produit: Non classé

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Substance(s) spécifiée(s):

2-butoxyéthanol Évaluation globale : 3. Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité

pour l'homme.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Non classé

In vivo

Produit: Non classé

Toxicité pour la reproduction

Produit: Non classé

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Non classé

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Non classé

Risque d'Aspiration



Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

Produit: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Non classé

Substance(s) spécifiée(s):

Acide phosphorique CL 50 (Oryzias latipes, 96 h): 75,1 mg/l

2-butoxyéthanol CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 1.474 mg/l

Acide sulfurique CL 50 (Poisson-moustique occidental (Gambusia affinis), 96 h): 42 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit: Non classé

Substance(s) spécifiée(s):

2-butoxyéthanol CL 50 (Puce d'eau (Daphnia magna), 24 h): 1.720 mg/l

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Non classé

Invertébrés Aquatiques

Produit: Non classé

Substance(s) spécifiée(s):

2-butoxyéthanol CE50 (Daphnia magna, 21 jr): 297 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations

PBT et vPvB:

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes: Aucune information disponible.

12.7 Informations Aucune information disponible.

supplémentaires:

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets



Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements

municipaux.

Instructions pour l'élimination: Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets

dangereux ou spéciaux.

Emballages Contaminés: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et

d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en

vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de

l'élimination.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro UN 1760

d'identification:

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.(Phosphoric acid, Sulfuric acid)

transport de l'ONU:

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Classe: 8 Étiquettes: 8 N° de danger (ADR): 80 Code de restriction en tunnel: (E) 14.4 Groupe d'emballage: Ш 1,00L Quantité limitée Quantité exemptée F2 14.5 Polluant marin

ADN

14.1 Numéro ONU ou numéro **UN 1760**

d'identification:

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.(Phosphoric acid, Sulfuric acid)

Non

transport de l'ONU:

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Classe: 8 Étiquettes: 8 N° de danger (ADR): 14.4 Groupe d'emballage: Ш Quantité limitée 1,00L Quantité exemptée E2 14.5 Polluant marin Non

RID

14.1 Numéro ONU ou numéro UN 1760

d'identification:

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.(Phosphoric acid, Sulfuric acid)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Classe: 8



Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

Étiquettes: 8

14.4 Groupe d'emballage: II

14.5 Polluant marin Non

IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro UN 1760

d'identification:

14.2 Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, N.O.S.(Phosphoric acid, Sulfuric acid)

transport de l'ONU:

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Classe: 8 Étiquettes: 8

N° d'urgence: ERG 154,

14.4 Groupe d'emballage:

Quantité limitée

Quantité exemptée

1,00L

Quantité exemptée

E2

14.5 Polluant marin

Non

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro UN 1760

d'identification:

14.2 Nom de transport complet: Corrosive liquid, n.o.s. (Phosphoric acid, Sulfuric acid)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport:

Classe: 8 Étiquettes: 8 14.4 Groupe d'emballage: II Uniquement par avion cargo : 851 Aéronefs de transport de 851

passagers et de marchandises :

Quantité limitée: Y840
Quantité exemptée E2

14.5 Polluant marin Non
Uniquement par avion cargo: Autorisé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009 / CE relative à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, l'annexe I, autres substances: aucune

Règlement 1005/2009 / CE relative à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, l'annexe II, des substances nouvelles: aucune



Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, l'annexe I, partie 1 tel que modifié: aucune

Règlement (UE) n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, l'annexe I, partie 2 tel que modifié: aucune

Règlement (UE) n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, l'annexe I, partie 3 tel que modifié: aucune

Règlement (UE) n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V telle que modifiée: aucune

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide phosphorique	7664-38-2	50 - 60%
2-butoxyéthanol	111-76-2	10 - 20%
Acide sulfurique	7664-93-9	1,0 - 10%

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

Non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acide phosphorique	7664-38-2	50 - 60%
2-butoxyéthanol	111-76-2	10 - 20%
Acide sulfurique	7664-93-9	1,0 - 10%

Réglementations nationales



Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

Classe de danger pour

l'eau (WGK):

WGK 3: Dangereux pour l'eau.

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles

classé:

84

15.2 Évaluation de la sécurité Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre. **chimique:**

Règlements internationaux

Statut aux inventaires:

AICS: Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

DSL: Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

NDSL: Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

ONT INV: Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

IECSC: Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

ENCS (JP): Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

ISHL (JP): Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

PHARM (JP): Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

KECI (KR): Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

INSQ: Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

NZIOC: Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

PICCS (PH): Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

TCSI: Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

Liste TSCA: Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

EU INV: Un ou plusieurs composants ne sont pas énumérés ou sont

exempts d'y figurer.

Protocole de Montréal

Non applicable



Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

Convention de Stockholm

Non applicable

Convention de Rotterdam

Non applicable

Protocole de Kyoto

Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Définitions:

Références

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références de la

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31,

littérature et sources de

données:

Annexe II et ses modifications.

Texte des m	entions H dans les sections 2 et 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318

Autres informations: Renseignements supplémentaires disponibles sur demande.

Date de Publication: 13.08.2021



Date de dernière révision:

13.08.2021

Remplace la version: 13.08.2021

Avis de non-responsabilité:

La Lincoln Electric Company invite expressément chaque utilisateur final et destinataire de la présente FTSS de l'étudier attentivement. Voir aussi le site Web www.lincolnelectric.com/safety. Au besoin, consulter un hygiéniste industriel ou un autre expert pour comprendre cette information et préserver l'environnement et pour protéger les travailleurs contre les dangers potentiels associés à la manipulation ou l'utilisation de ce produit. Cette information est censée être exacte à la date de révision indiquée ci-dessus. Toutefois, aucune garantie, explicite ou implicite, n'est donnée. À cause des conditions ou méthodes d'utilisation qui sont hors du contrôle de Lincoln Electric, nous n'assumons aucune responsabilité résultant de l'utilisation de ce produit. Les exigences réglementaires sont sujettes à de modifications et peuvent différer d'un endroit à l'autre. La conformité avec toutes les lois et réglementations fédérales, d'états, provinciales et locales demeure la responsabilité de l'utilisateur.

© 2021 Lincoln Global, Inc. Tous droits réservés.